

ARRETÉ DU PRÉSIDENT

N° 24/223

Objet : Liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne avec examen professionnel.

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la Fonction Publique, articles L523-1 et L523-5,

Vu la loi n°2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2016-201 du 26/02/2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu l'avis du comité technique en date du 18/02/2021,

Vu l'arrêté n°21/076 en date du 30/04/2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Alpes de Haute Provence,

Considérant l'examen effectué les 01, 02, 03, 04 et 08 octobre 2024 par le Président du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence, assisté d'un collège des représentants employeurs, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités des collectivités territoriales et établissements publics affiliés,

ARRETE :

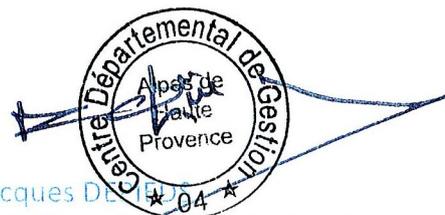
Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial avec examen professionnel au titre de la promotion interne est publiée comme suit :

- ESTRANG Stéphane Commune de SAINTE TULLE

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
- ✓ Madame la Sous-Préfète de FORCALQUIER, Messieurs les Sous-Préfets de BARCELONNETTE et CASTELLANE,
- ✓ Mmes et MM. Les Maires et Présidents d'Etablissements Publics Intercommunaux.

À Volx, le 11/10/2024



Jacques De...
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.